

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



MAIRIE
DE
MORETTE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt janvier à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Aude PICARD WOLFF, Maire.

Présents : Mmes et MM Cyril BIETRIX-OGIER, Gérard BOURGEAT, Lionel CARLIN, Jean-Pierre DEZANET, Franck DORIOL, Stéphane LACHAUD, Yves MOUNIER, Hélène REYNAUD.

Excusée : Mme Christelle VUILLEROT (pouvoir donné à Aude Picard Wolff)

Absent: M. Florent ZANELLO

M. MOUNIER Yves a été nommé secrétaire.

1 – Signature convention déneigement entre la commune de Morette et le Conseil Général de l'Isère

DELIBERATION 2015-1

Madame la Maire fait lecture du projet de convention de déneigement entre Morette et le Conseil Général de l'Isère. Cette convention a pour but d'autoriser la commune à déneiger les routes départementales traversant la commune pour palier d'éventuelles difficultés de circulation avant l'intervention des services départementaux. Le déneigement des routes départementales reste à la charge du Conseil Général de l'Isère.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal, d'accepter la convention et de l'autoriser à la signer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2 – Revalorisation tarif horaire « déneigement »

DELIBERATION 2015-2

Mme la Maire propose l'augmentation du tarif horaire de déneigement de 45€ HT à 47€ HT. Cette augmentation est proposée en concertation avec la commune de CRAS.

Un Conseiller Municipal ne prend pas part au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3 – Demande de subvention du Conseil Général de l'Isère pour la réalisation de travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 154A

DELIBERATION 2015 – 3

Mme la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et à solliciter l'aide financière du conseil Général de l'Isère utile à la réalisation de travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 154A. La commune de Morette a décidé d'entreprendre ces travaux en 2015. Au premier semestre l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sera effectué sous la maîtrise d'ouvrage du SEDI afin de libérer l'emprise pour permettre ensuite la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité. Les travaux situés entre le PR 6 +550 et 6 +610 consistent à déporter la chaussée de 3,50 mètres environ et à créer un passage sécurisé pour les piétons et les cycles. Le coût prévisionnel s'élève à 52 330€ HT. La subvention demandée au Conseil Général de l'Isère couvre 55% du montant estimé HT des travaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4 – Demande de subvention « Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux » pour la réalisation de travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 154A

DELIBERATION 2015-4

Mme la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et à solliciter l'aide financière auprès de l'État dans le cadre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Cette subvention participe au financement des travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 154A présentés au paragraphe précédent. Pour rappel, le coût estimé s'élève à 52 330€ HT. La subvention D.E.T.R. couvre 20% du montant estimé HT des travaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5 – Signature convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation entre le Centre Département de Gestion de la Fonction Publique de l'Isère et la commune de Morette

DELIBERATION 2015-5

Mme la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour approuver, et l'autoriser à signer, la convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation entre le Centre Département de Gestion de la Fonction Publique de l'Isère (CDG38) et la commune de Morette. Cette convention intervient dans le cadre de la solution de dématérialisation et la télétransmission de certains documents administratifs et comptables, développée par le CDG38 et proposée aux collectivités locales. L'obligation est faite aux collectivités locales de mettre en place la dématérialisation des documents en 2015. Après mise en concurrence, le CDG38 a retenu un prestataire, ADDULACT, pour la mise en œuvre de ces missions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

6– Fixation tarif mise à disposition de la salle communale en demi-journée

DELIBERATION 2015-6

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par un particulier pour pouvoir utiliser la salle communale, un samedi après-midi par mois pour une activité « Bien être ». Cette activité rentre dans le cadre commercial.

Mme la Maire propose d'accepter cette occupation aux conditions suivantes :

- les dates de réservation doivent être définies avant chaque nouveau trimestre civil, c'est à dire avant fin décembre, fin mars, fin juin et fin septembre ;
- pour les réservations, les associations de Cras et Morette, ainsi que les particuliers de Morette seront prioritaires, à condition de respecter le calendrier énoncé au paragraphe précédent.

-- de fixer le forfait de location à 40€.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7 – Attribution d'une subvention à Atout Cras pour la manifestation « Fête du Livre 2015 »

DELIBERATION 2015-7

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation du salon du livre à Cras et Morette les 29 et 30 mai 2015. Ce salon rassemble les communes de Cras, Morette et Poliéna. L'association ATOUT CRAS sera porteuse juridiquement de cette manifestation. L'association a formulé une demande de subvention de 500€.

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- compte-tenu de la baisse de dotation à laquelle devra faire face la collectivité en 2015;
- de participer à la manifestation par une mise à disposition de la salle communale et de l'agent communal sur le temps de préparation de la manifestation ;
- de ne pas attribuer la subvention de 500 euros ;
- de se réserver la possibilité de revoir sa position au moment du vote du Budget Prévisionnel 2015 et en fonction de la situation financière du projet.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'aménagement du ruisseau des Feugères. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

8 – Projet d'aménagement du ruisseau des Feugères

DELIBERATION 2015-8

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude réalisée par le service R.T.M. (Restauration des Terrains en Montagne) de l'O.N.F. (Office National des Forêts) en 2013 à la demande des communes de Cras et de Morette concernant le projet d'aménagement du ruisseau des Feugères, dans le cadre de la gestion des risques liés aux crues de ce ruisseau.

Madame la Maire fait le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu lundi 19 janvier 2015 en Mairie de Cras avec les élus de Cras et de Morette, des représentants du R.T.M., du Contrat de Rivière Sud Grésivaudan, et de la D.D.T. (dans le cadre de la mission A.T.E.S.A.T.).

La délibération suivante est proposée au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal :

- se déclare favorable au portage du projet d'aménagement du ruisseau des Feugères par la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors (3C2V) ;
- indique qu'il sera très attentif à la préservation de la zone humide des Feugères lors de la mise en oeuvre du projet d'aménagement du ruisseau des Feugères.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 0H30.

Le 1^{er} adjoint
Yves MOUNIER

La Maire :
Aude PICARD WOLFF